



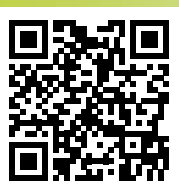
# JOURNÉE DU SPORT EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



**17<sup>e</sup> TROPHÉE  
COMMUNES  
SPORTIVES**



**à Namur...  
et en Fédération Wallonie-Bruxelles  
Samedi 28 septembre 2013**



[www.adeps.be](http://www.adeps.be) [info.spt@cfwb.be](mailto:info.spt@cfwb.be)







## UNE 17<sup>e</sup> ÉDITION “PREMIÈRE JOURNÉE DU SPORT EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES”

Cette année : lancement de la première journée sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles !

Depuis sa création en 1997, la moitié des 281 communes de Wallonie et de Bruxelles ont déjà participé, au moins une fois, au Trophée Commune Sportive, devenu un événement sportif majeur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**La ville de Namur a été choisie en 2013 pour accueillir les épreuves officielles et le programme d’animations sportives de la journée.** Par ailleurs, la plupart des club de la Fédération Wallonie-Bruxelles vous ouvriront leurs portes afin de vous initier à un nouveau sport ou de vous conforter dans votre choix et envie de le pratiquer plus régulièrement.

De plus, nous pourrons compter sur la participation des meilleurs ambassadeurs du sport belge tels que Charline Van Snick, Kevin et Jonathan Borlée, Anne Zagré et Jean-Michel Saive. Ils afficheront tout leur talent lors de très belles démonstrations !! Soutenus par leur présence et grâce à votre participation à ce grand élan populaire, nous sommes persuadés pouvoir atteindre notre objectif de sensibilisation du plus grand nombre à une pratique sportive régulière.

**Alors, le 28 septembre, tous en piste pour prouver que le sport est indispensable pour vivre mieux ?!**

## DEUX MANIÈRES D’ÊTRE UNE « COMMUNE SPORTIVE »

La 17<sup>e</sup> édition du Trophée communes sportives va permettre à toutes les villes et communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles de prouver leur niveau de sportivité en prenant part à l’un ou aux deux aspects de l’organisation.

Cette année, deux classements seront établis :

- Le **Trophée « compétition »**, basé sur la participation de sportifs communaux aux 6 épreuves compétitives organisées à Namur.
- Le **Trophée « participation »**, basé sur la participation de la population aux activités sportives organisées dans chaque commune.

### LES FÉDÉRATIONS ET LES CLUBS SPORTIFS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES AU SERVICE DE LA POPULATION

La Direction générale du sport (ADEPS) du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaît et subventionne une **cinquantaine de fédérations sportives** qui assurent la gestion et la promotion **de leurs discipline(s) sportive(s)** par l’intermédiaire de **clubs sportifs** actifs sur l’ensemble du territoire.

**Le samedi 28 septembre**, ces clubs sportifs et une grande partie de leurs affiliés se mettront au service des **nombreux francophones non-sportifs** pour leur faire découvrir leur discipline sportive et essayer de les convaincre de poursuivre une activité sportive régulière.



**LE TROPHÉE  
« COMPÉTITION »  
SERA ORGANISÉ DANS  
LES INFRASTRUCTURES  
DU CENTRE SPORTIF  
DE LA MOSANE.**



## 1 LE TROPHÉE « COMPÉTITION » À NAMUR

Un maximum de 96 villes ou communes seront admises à participer à ce programme dont le classement sera établi en fonction des critères suivants :

- les résultats obtenus par l'équipe communale dans les 5 compétitions officielles.  
**Valeur : 200 points** par épreuve pour la 1<sup>re</sup> équipe classée, soit **1000 points** au total.
- le résultat obtenu par l'échevin(e) des sports dans l'épreuve de tir à l'arc qui lui est réservée.  
**Valeur : 200 points** pour le 1<sup>re</sup> classé(e).
- la participation sportive des habitants de chaque commune qui auront effectué le déplacement à Namur.  
**Valeur : de 1 à 200 points maximum**
- le bonus de **100 points** pour toute commune représentée dans les 6 compétitions officielles  
[5 officielles + 1 réservée à l'échevin(e)]

### A. LE COMPLEXE SPORTIF LA MOSANE ADEPS

Complexe sportif des plus polyvalents, le centre sportif Adeps La Mosane est situé au cœur de la vallée de la Meuse, non loin de la citadelle de Namur, joyau de la cité Mosane. Voisine de la piscine communale de Jambes et de la très belle salle d'escalade (roc évason), La Mosane, par son exceptionnelle situation géographique, permet également la pratique d'activités nature (orientation, VTT, escalade en falaise, etc.).

- 1 piste d'athlétisme de 8 couloirs
- 1 couloir couvert d'athlétisme
- 1 terrain de football en herbe
- 1 terrain synthétique ; football et hockey
- 3 terrains de tennis
- 1 salle omnisports
- 1 salle d'escrime
- 1 salle polyvalente
- 1 salle de mise en condition physique.





## ATTRIBUTION DES POINTS

Dans chacune des 6 épreuves compétitives, le premier classé se verra attribuer **200 points** et les suivants un nombre de point dégressif par 5 unités (195 au 2<sup>e</sup>, 190 au 3<sup>e</sup>, 185 au 4<sup>e</sup>, etc.).



## B. LES 6 ÉPREUVES COMPÉTITIVES

Le programme sportif comprend **5 épreuves compétitives réservées aux sportifs des équipes communales** (obligatoirement domiciliés dans la commune qu'ils représentent) + une **6<sup>e</sup> épreuve (tir à l'arc)** réservée à l'**Echevin(e) des sports**

### 1. JOGGING

- 2 sportifs par commune, **obligatoirement un homme et une femme**
- parcours de 10 km, départ groupé à 10 h 30
- classement par addition des temps des deux équipiers

### 2. NATATION

- 2 sportifs par commune **obligatoirement un homme et une femme**
- relais 2 x 100 m brasse et 2 x 100 m crawl par équipe
- classement par addition des temps des 2 relais

### 3. VELO TOUT TERRAIN

- 2 sportifs par commune
- course relais de 3 heures en circuit ( 5000m)
- classement suivant le nombre de tours parcourus

### 4. MINI-FOOTBALL

- 7 sportifs par commune, (obligatoirement 5 sur le terrain + 2 réserves)
- 16 terrains en herbe de 40 x 15 m. Buts de handball
- matches de 15 minutes sans mi-temps
- tournoi disputé en 16 poules de 6 équipes (chaque équipe joue 3 matches)
- les vainqueurs de chaque poule (16 équipes) disputeront la phase finale

### 5. PÉTANQUE

- 2 sportifs par commune
- 50 terrains de 10 x 3 m
- tournoi disputé en 5 tours , parties jouées en 13 points mais limitées à 30 minutes

### 6. TIR À L'ARC (Echevin(e) des sports)

- cible à 10 m (blason de 80 cm)
- tir de 10 flèches + 3 flèches de réglage
- classement établi en fonction des points obtenus sur la cible (maximum 100 points)

**Important :** Cette épreuve doit être effectuée par l'**échevin(e) des sports en personne**. Les remplacements par un(e) autre échevin(e) ne seront acceptés que pour raisons médicales ou professionnelles dûment justifiées et devront faire l'objet d'une demande préalable.



## ATTRIBUTION DES POINTS

C'est le nombre de participants (et non le nombre de participations) qui sera pris en compte. Par conséquent, chaque habitant ne pourra valider qu'**une seule participation** pour sa commune mais rien ne l'empêche de participer à d'autres activités pour son plaisir.

Les participations « habitants » seront comptabilisées entre 10h00 et 17 heures précises afin d'établir un classement par commune.

Les points seront attribués à toutes les communes, quelle que soit leur importance, en fonction du nombre total d'habitants ayant participé (un habitant = un point) à l'une des activités sportives **avec un maximum de 200 points**.

## C. LA PARTICIPATION SPORTIVE DES HABITANTS

Chacune des 96 communes participantes est invitée à faire accompagner son équipe de compétition par un maximum de concitoyens. Ceux-ci pourront **encourager** les sportifs de leur équipe mais également **apporter des points** à leur commune en participant aux activités organisées à leur intention. La participation à ces activités est entièrement gratuite.

La plupart des disciplines sportives présentes en Fédération Wallonie-Bruxelles seront en démonstration :

- athlétisme, cyclisme, gymnastique sportive, orientation, etc.
- sports aquatiques : natation, plongée, sauvetage, water-polo, etc.
- sports de ballons : basket, volley, handball, hockey, etc.
- sports de raquette : tennis, squash, badminton, tennis de table
- sports de combat : boxe, savate, etc.
- arts martiaux : judo, aikido, karaté, etc.
- sport aériens : planeur, ULM, parachutisme
- golf, base ball, etc.

**De plus, le public présent pourra assister à des exhibitions de très haut niveau qui seront assurées, dans la plupart des cas, par nos meilleurs athlètes francophones.**





DÉJÀ AU PROGRAMME LORS DES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS DU TROPHÉE COMMUNES SPORTIVES SOUS LE LABEL « PROGRAMME D'ACTIVITÉS LOCALES – P.A.L. », CETTE SECONDE OPTION A POUR OBJECTIF DE PERMETTRE AUX HABITANTS DE VALORISER LEUR PARTICIPATION SPORTIVE, LE JOUR DU TROPHÉE, DANS LES CLUBS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LEUR PROPRE COMMUNE.

## 2 LE TROPHÉE « PARTICIPATION » DANS LES COMMUNES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Tout habitant qui effectue un minimum de **30 minutes d'activité sportive** peut faire comptabiliser sa participation :

- soit dans les activités des clubs sportifs locaux
- soit dans une activité « sport pour tous » organisée par la commune

### A. LES CLUBS SPORTIFS

À l'appel de leur fédérations respectives, tous les clubs actifs dans la fédération Wallonie Bruxelles ouvriront leurs portes, le samedi 28 septembre, pour faire découvrir leur discipline sportive au travers d'activités d'initiation et de démonstration.

Trois formules sont prévues :

**A.1 les clubs des fédérations sportives organisant un championnat hebdomadaire** (basket-ball, volley-ball, handball, hockey, football, rugby, tennis de table, badminton, etc.)

Dans ces clubs, l'horaire des matches de compétition sera aménagé afin de permettre la tenue de séances gratuites d'initiation. Les jeunes affiliés pourront ainsi inviter, chacun, un(e) copain/copine non sportif/ve à venir assister à son match de compétition et puis à participer à une séance gratuite d'initiation.

**A.2 les clubs des fédérations organisant des compétitions plus ponctuelles** (athlétisme, natation, gym sportive, judo, karaté, aikido, pétanque, etc.)

Dans ces fédérations, un certain nombre de compétitions « régionales » seront programmées en collaboration avec les clubs de chaque province et, ce, afin de permettre aux jeunes affiliés d'inviter aussi un(e) copain/copine non sportif/ve à venir voir une compétition puis à participer à une séance gratuite d'initiation.

**A.3 les clubs des fédérations ne comptant qu'un nombre de clubs restreint** (aviron, escrime, squash, boxe, savate, tir sportif, tir à l'arc, golf, etc.)

Ces fédérations choisiront 2 ou 3 lieux en Wallonie-Bruxelles où leur discipline sportive bénéficie d'une excellente infrastructure pour organiser une journée de promotion en collaboration avec certains de leurs clubs.

De plus, les jeunes bénéficiant d'un statut d'« espoir sportif » ainsi que les athlètes bénéficiant du projet « Be Gold », seront invités à s'associer à l'évènement par leur présence soit dans leur propre ville ou commune, soit sur le site de l'animation régionale organisée par leur fédération sportive.





## B. LES ACTIVITÉS « SPORT POUR TOUS »

Ce programme est laissé à l'appréciation de chaque commune et pourrait être constitué de séances d'initiation sportive organisées en collaboration avec certains groupements ou associations communales.

Il pourrait s'agir d'activités telles que :

- circuit balisé de 5 km (type marche ADEPS)
- parcours de jogging
- circuit de vélo
- activité piscine en fête
- **ou de toute autre initiative (gym en musique, chorégraphie, step, etc.) destinée à faire « bouger » la population.**

## C. LA COMPTABILISATION DES PARTICIPANTS

Dans chaque commune participante, un secrétariat d'accueil TCS sera installé (centre sportif, piscine ou, à défaut, maison ou école communale) afin que les officiels délégués par l'ADEPS puissent valider et comptabiliser, **entre 10h00 et 16h00**, les participations des habitants.

À cet effet, un modèle du passeport TCS 2013 sera mis à la disposition des communes afin qu'il puisse être diffusé dans les clubs et infrastructures sportives de l'entité.

**C'est ce document qui devra être validé par les habitants lors de leur activité sportive et présenté au secrétariat d'accueil TCS avant 16h00.**

## D. ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT

Ici aussi c'est le **nombre de participants qui sera pris en considération.**

Tous les habitants peuvent participer sans devoir fournir la preuve de leur domicile (pièce d'identité) dans la commune pour laquelle ils valident leur participation.

Cela veut dire aussi que **tous les membres** d'un club sportif ou d'un mouvement de jeunesse pourront être comptabilisés, qu'ils habitent ou non dans la commune concernée.

**Le classement des communes sera établi suivant 3 catégories :**

- moins de 10.000 habitants
- de 10.000 à 20.000 habitants
- plus de 20.000 habitants

**Dans chacune de ces 3 catégories, les communes seront classées en fonction du pourcentage de leur population (arrêtée au 31.12.2012) qui aura participé à une des activités sportives proposées.**

### ATTENTION :

La comptabilisation de la participation des habitants sera clôturée à 16h00 afin de permettre aux délégués ADEPS de communiquer les chiffres de participation dans les différentes communes au secrétariat central du Trophée Communes sportives, installé à Namur.





**ENSEMBLE,  
NOUS POUVONS RÉUSSIR  
LA MOBILISATION  
GÉNÉRALE DE LA  
POPULATION EN WALLONIE  
ET À BRUXELLES  
EN FAVEUR DU SPORT.**

## MÉDIATISATION

Une médiatisation importante sera assurée entre le 1 et le 28 septembre 2013 afin d'apporter un soutien efficace à la sensibilisation de la population et des jeunes en particulier. Le plan d'action « média » comprend notamment :

- **Affiches**

Des affiches promotionnelles seront placées dans les écoles primaires et établissements scolaires secondaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous les centres sportifs et piscines communales ainsi que les clubs sportifs seront également concernés.

- **Presse écrite**

Des pages entières annonceront la manifestation dans les titres régionaux des journaux Vers l'Avenir.

- **Radio**

La chaîne radio RTBF-VIVACITE assurera la diffusion de nombreux spots de promotion ainsi que de différents billets d'information régionale sur les activités proposées dans les villes et communes. Des émissions en direct seront assurées, le samedi 28 septembre, entre Namur et les centres régionaux.

- **Télévisions locales**

Les 7 chaînes Téles locales (RTC-Liège, TV Lux, TV Com, Télé Vesdre, Télé Sambre, Télé Mons-Borinage, etc.) assureront la diffusion de nombreux spots de promotion et réaliseront des reportages de présentation sur les grandes activités sportives proposées par les fédérations sportives en Wallonie et à Bruxelles. Le 28 septembre, un direct télévisé sera réalisé, entre 12h00 et 17h00, depuis Namur pour rendre compte du déroulement de la manifestation dans toute la Wallonie et à Bruxelles.

## DROITS D'INSCRIPTION

- pour le « **Trophée participation** » : **inscription gratuite**
- pour le « **Trophée compétition** » : **250 €/ équipe communale**  
Ce droit d'inscription comprend :
  - l'organisation et l'encadrement des activités sportives
  - le tee-shirt souvenir et la photo de l'équipe offerts aux 17 membres de l'équipe communale
  - les assurances couvrant les éventuels accidents corporels survenus pendant les activités sportives
  - le diplôme officiel de l'équipe
- Chaque commune recevra une facture qui lui sera adressée après réception du bulletin d'inscription.

## COMMENT S'INSCRIRE

En renvoyant, le formulaire d'inscription pour le **30 avril 2013, date limite**.  
Attention : pour les communes qui s'inscrivent au Trophée Compétition, l'inscription ne deviendra effective qu'après réception du paiement du droit d'inscription et la participation est **limitée aux 96 premières communes en ordre de paiement**.





### Catégorie A :

moins de 10 000 habitants

1	WAIMES	1060
2	BERTRIX	841
3	HAMOIS-EN-CONDROZ	782
4	FLOBECQ	701
5	HOTTON	690
6	FEXE-LE-HAUT-CLOCHER	680
7	SOMME-LEUZE	639
8	LE ROEULX	617
9	OREYE	608
10	CHASTRE	600
11	CERFONTAINE	596
12	LA ROCHE-EN-ARDENNE	593
13	BIEVRES	586
14	HAVELANGE	583
15	CHIEVRES	563
16	EREZEE	561
17	BEAUMONT	534
18	MONT-ST-GUIBERT	523
19	FAUVILLERS	511
20	FLORENVILLE	507
21	LES BONS VILLERS	490
22	FLOREFFE	484
23	FERNELMONT	468
24	RENDEUX	464
25	SILLY	460
26	LIBIN	446
27	PALISEUL	438
28	VERLAINE	429
29	VRESSE-SUR-SEMOIS	414
30	INCOURT	390
31	BRUGELETTE	376
32	RAMILLIES	372
33	JALHAY	357
34	DALHEM	319
35	TENNEVILLE	315
36	SAINT GEORGES SUR MEUSE	314
37	WASSEIGES	314
38	PHILIPPEVILLE	275
39	STAVELOT	256
40	HOUFFALIZE	153
41	VIROINVAL	133
42	BERLOZ	30
43	OHEY	4
44	BRUNEHAUT	0

# RÉSULTATS 16<sup>e</sup> TROPHÉE COMMUNE SPORTIVE

Louvain-la-Neuve  
29 septembre 2012

### Catégorie B :

de 10 000 à 20 000 habitants

1	LIBRAMONT-CHEVIGNY	946
2	THUIN	918
3	WALCOURT	875
4	SPRIMONT	842
5	LEUZE-EN-HAINAUT	829
6	PONT-A-CELLES	820
7	GERPINNES	814
8	BERNISSART	764
9	MARCHE EN FAMENNE	727
10	WAREMME	711
11	ENGHIEN	701
12	WANZE	652
13	AYWAILLE	648
14	JODOIGNE	621
15	PERUWELZ	586
16	METTET	516
17	DURBUY	500
18	MALMEDY	461
19	JURBISE	456
20	SENEFFE	347
21	FLERON	334
22	FLORENNES	314
23	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	261
24	DOUR	170
25	COMINES-WARNETON	30
26	GREZ-DOICEAU	0

### Catégorie C :

plus de 20 000 habitants

1	OTTIGNIES-LLN	1308
2	NIVELLES	1255
3	CHARLEROI	1247
4	SAINT GHISLAIN	884
5	HUY	875
6	GEMBLOUX	672
7	MOUSCRON	571
8	MOLENBEEK-ST-JEAN	551
9	FLEMALLE	537
10	LIEGE	519
11	FLEURUS	498
12	ANS	488
13	RIXENSART	465
14	ETTERBEEK	455
15	BRAINE-LE-COMTE	439
16	ANDENNE	287
17	SAINT-GILLES	285
18	TUBIZE	261
19	ARLON	0
20	LA LOUVIERE	0







## INFORMATIONS

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction générale du Sport - Service Sport pour Tous  
Tél. : 02 413 25 00 Fax : 02 413 29 04  
[info.spt@cfwb.be](mailto:info.spt@cfwb.be)

et dans les Centres de Conseil du Sport (C.C.S.) en province :

- **Brabant wallon et Bruxelles**  
Rue de Bourgogne, 48 à 1190 Bruxelles 02 344 06 03 - [adepts.ccs.bxl@cfwb.be](mailto:adepts.ccs.bxl@cfwb.be)
- **Hainaut (est)**  
Arrondissements de Charleroi - Soignies - Thuin  
rue des Olympiades, 2, La Garenne à 6000 Charleroi 071 30 57 27 - [adepts.ccs.charleroi@cfwb.be](mailto:adepts.ccs.charleroi@cfwb.be)
- **Hainaut (ouest)**  
Arrondissements d'Ath - Mons - Mouscron - Comines - Tournai  
rue du Chemin de Fer, 433 à 7000 Mons 065 55 54 32 - [adepts.ccs.mons@cfwb.be](mailto:adepts.ccs.mons@cfwb.be)
- **Liège**  
rue d'Ougrée, 65 à 4031 Angleur 04 364 14 40 - [adepts.ccs.liege@cfwb.be](mailto:adepts.ccs.liege@cfwb.be)
- **Luxembourg**  
rue de l'Hydrion, 106 à 6700 Arlon 063 21 31 80 - [adepts.ccs.arlon@cfwb.be](mailto:adepts.ccs.arlon@cfwb.be)
- **Namur**  
rue Lucien Namèche, 12 à 5000 Namur 081 83 03 83 - [adepts.ccs.namur@cfwb.be](mailto:adepts.ccs.namur@cfwb.be)